



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle contrôle de légalité
Pôle intercommunalité et finances
locales**

Mail : pref-fonctionnementcollectivites@vendee.gouv.fr
pref-intercommunalite@vendee.gouv.fr

**Direction des relations avec les
collectivités territoriales et des affaires
juridiques**

La Roche sur Yon, le **03 NOV. 2020**

Le Préfet

à

Monsieur le Président du Conseil
départemental

Mesdames et Messieurs les maires du
département

Mesdames et Messieurs les présidents des
groupements de collectivités

En communication à Madame et Messieurs
les sous-préfets d'arrondissement et Monsieur
le président du centre de gestion de la
fonction publique territoriale

Objet : Réunions des assemblées délibérantes

Plusieurs collectivités et groupements ont récemment interrogé mes services sur les conditions dans lesquelles les réunions des organes délibérants pouvaient se tenir.

A ce stade, je peux vous faire part des informations suivantes.

Les réunions des organes délibérants peuvent avoir lieu en présentiel. Il importe néanmoins qu'elles puissent se dérouler dans le respect des gestes barrières avec notamment:

- port du masque obligatoire ;
- un espace de 4m² par conseiller et au moins une place disponible entre chaque personne ;
- mise à disposition de gel hydro-alcoolique ;
- interdiction de regroupements avant et après la réunion ;

Le lieu de réunion du conseil municipal pourra être déplacé en dehors de la mairie, mais toujours sur le territoire de la commune, dans les conditions exposées dans ma circulaire du 9 septembre 2020.

A noter que, compte tenu des restrictions en cours sur les déplacements, à l'exception éventuellement de la presse, le public ne doit normalement pas pouvoir assister à ces réunions. L'organisation d'une retransmission de l'assemblée sur internet est laissée à l'appréciation des collectivités.

Enfin, j'appelle également votre attention sur le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en cours de discussion au Parlement. Des dispositions similaires à celles prises en mars et mai dernier, afin de faciliter le fonctionnement de vos institutions, devraient être adoptées très prochainement et je vous en tiendrai informé.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,

Pour le Préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Anne TAGAND